

## Déclaration liminaire CSA-SD du 9 février 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'UNSA Education ainsi que la CFDT, FO et la FSU ont décidé de boycotter le CSA-SD du 30 janvier. Vous avez exprimé alors votre incompréhension, votre étonnement et même une pointe de colère, ce que nous pouvons entendre car nous ne sommes pas sourds. Mais comment nous faire entendre quand depuis des années nous alertons, dénonçons sur des points essentiels comme le remplacement exsangue, l'école inclusive qui, au lieu d'inclure, exclut bien trop, la non prise en compte des élèves bénéficiant du dispositif ULIS dans les effectifs de l'école, l'ouverture de pôles bilingues sans personnels en nombre suffisant, l'absence de communication en direction des collègues suite à leurs demandes, etc. ?

Lors de votre réponse à la déclaration intersyndicale du 30 janvier dernier, vous ne compreniez pas que nous souhaitions disposer des documents plus en amont, a minima 8 jours (et pas 7) avant la date de la réunion. Il faut bien avoir conscience que ce temps de la carte scolaire est le plus important et le plus énergivore puisque nous n'avons pas à étudier quelques situations mais des centaines de situations. Pour mener correctement nos missions de représentants du personnel, nous devons avoir le temps de contacter les collègues. Avoir les documents seulement 8 jours avant ce n'est déjà que trop peu alors que chaque minute compte. Et une journée de moins, ce sont 1440 minutes de moins...

De même lors de votre réponse à la déclaration intersyndicale du 30 janvier dernier, vous nous disiez avoir pris en compte les élèves d'ULIS dans les effectifs globaux et dans le calcul du E/C. Que penser, par exemple de la situation de l'école élémentaire Wentzel à Wissembourg (ligne 360 du grand tableau de travail) qui voit le retrait d'un poste en monolingue alors que vos chiffres indiquent 83 élèves donc 5 au-dessus du seuil de fermeture ? Pourtant, l'écart au seuil que vous indiquez est de - 7 élèves. Les élèves d'ULIS n'auraient-ils pas été pris en compte ?

Continuons sur la situation de cette école et regardons les chiffres avec un certain recul. La fermeture en monolingue amènerait, toujours en ne tenant compte que de vos chiffres, à un E/C à 27,67 en monolingue et à 21,25 en bilingue. Équité de traitement ? Égalité des chances ?

Et puisque nous abordons le bilingue, nous remarquons que le groupe scolaire l'Avenir qui n'était pas un nouveau pôle bilingue mais l'était sans l'être finit par l'être officiellement. Nous notons également l'ouverture d'un nouveau pôle bilingue à l'école maternelle les courlis à HOERDT. Avec quels moyens humains ? Auriez-vous soudainement trouvé une manne de personnels formés ? Allez-vous continuer à recourir aux contractuels pour répondre à une demande politique qui est à rebours de l'intérêt du service public d'éducation et au détriment de ses agents comme de ses usagers ?

Puisque nous parlons personnels, parlons remplacement. Depuis des années nous dénonçons le manque cruel de personnels dédiés à cette mission. Vous admettez partager notre constat et vous vous êtes engagé à mener une politique de renforcement du potentiel de remplacement. Permettez-nous de vous citer ce passage extrait de la page 5 du document de travail :

*« A ce titre, il est prévu de créer des postes de titulaires remplaçants supplémentaires pour suppléer les enseignants indisponibles. »*

Combien ? Ce n'est pas indiqué et nous ne pouvons plus accepter que cette problématique ne soit prise en compte avec toute l'attention qu'elle exige. Abonder les brigades de remplacement ne peut reposer que sur d'éventuels emplois non utilisés ailleurs. Par conséquent et conformément à notre demande inscrite dans nos points divers, quel plan pluriannuel avez-vous arrêté pour abonder en nombre suffisant les brigades de remplacement ? Il est bien question des conditions de travail des collègues qui se dégradent (droit à la formation sur temps de travail, surcharge des classes par l'accueil d'élèves supplémentaires, etc.) et de votre responsabilité vis-à-vis de ces derniers.

Puisque nous parlons conditions de travail et comme nous l'avons abordé en introduction, parlons « école inclusive ». Trois ouvertures d'ULIS seulement alors que de nombreux élèves pourtant notifiés ne peuvent être accueillis dans ces dispositifs par manque de places. Cela répond-il à votre engagement dans l'accompagnement de l'école inclusive, engagement notifié en page 3 du document de travail ? De même, pensez-vous qu'un seul poste d'ERSEH suffira pour alléger leur charge de travail alors que le nombre de dossiers croît sans cesse ? Nous n'en sommes absolument pas du tout persuadés et craignons l'accroissement de la défection de ces personnels épuisés par l'ampleur de leurs tâches.

Parler conditions de travail nous amène à parler bienveillance hiérarchique en direction des agents en une question rapide puisque nous ne voulons monopoliser la parole. Imaginons qu'un collègue fasse une demande de temps-partiel ou de disponibilité : comment allez-vous communiquer à cet agent l'accord donné et surtout le refus s'il devait y avoir refus ? Il est inconcevable que cet agent doive se rendre chaque jour sur i-prof pour guetter l'éventuel accord ou supposer l'éventuel refus. Il est inconcevable qu'il ne soit destinataire d'un courrier lui signifiant votre décision. Cette problématique déjà maintes fois soulevée devrait avoir trouvé sa solution maintenant et nous vous remercions de nous en faire part.

Il y aurait encore tant à dire mais le temps manque.

Alors finissons sur une note positive, l'évolution du dialogue social dans notre département. Nous ne pouvons que nous féliciter quant à vos décisions de report des instances en raison des mouvements de grève ou encore pour celle de la mise en place d'un GT sur le mouvement et sa circulaire, ce qui correspond à la demande que nous vous avons adressée par courrier le 9 janvier et qui était restée lettre morte jusqu'alors. Avec grande sincérité, l'UNSA Education comme le SE-Unsa espèrent que ce ne sont que les premiers pas vers un travail coopératif constructif et pas, comme l'écrivait Lénine en réponse à un article de Rosa Luxembourg, « *un pas en avant, deux pas en arrière* ».

Je vous remercie.